



economiesuisse  
Hegibachstrasse 47  
8032 Zurich

Lausanne, le 24 août 2010

U:\1p\politique\_economique\consultations\2010\POL1044.docx\MBI

***Révision de la loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et le développement du savoir dans le domaine du tourisme (Innotour)***

Madame, Monsieur,

Votre courriel du 7 juillet 2010 concernant le dossier cité en titre nous est bien parvenu et nous vous remercions de nous consulter à ce propos.

La loi Innotour, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 1998, vise à accroître l'attrait de l'offre touristique et à améliorer la compétitivité de la Suisse sur les marchés touristiques; elle arrivera à échéance le 31 janvier 2012, après deux prorogations successives.

Le présent projet vise d'une part à procéder à une révision totale de la loi et d'autre part à la pérenniser. L'expérience des douze dernières années a ainsi été intégrée pour que la loi réponde mieux aux besoins de la destination touristique qu'est la Suisse et à ceux des branches liées au tourisme. Au delà de l'innovation et de la coopération, les deux axes actuels de la loi, le projet propose de promouvoir un nouvel axe avec le développement du savoir (et sa diffusion) dans le secteur du tourisme en Suisse.

**Remarques générales**

La CVCI soutient la pérennisation de cette loi. En effet, ses effets ont été à ce jour extrêmement positifs et les rapports ont démontré qu'un très haut degré d'efficacité avait été atteint. Toutefois, nous ne pouvons pas accepter que le montant prévu pour Innotour (5 millions par année sur quatre ans à partir de 2012) soit prélevé sur le budget de Suisse Tourisme (ST). Cette baisse risque d'engendrer des répercussions non négligeables en termes de marketing pour Suisse Tourisme, comme l'abandon de certains marchés. A l'heure actuelle Suisse Tourisme est l'outil marketing qui offre la meilleure visibilité de la Suisse à travers le monde. Il serait donc regrettable que le rayonnement international de notre pays soit réduit en raison de cette mesure.

Par ailleurs, les organismes de tourisme cantonaux, tel que l'Office du tourisme du canton de Vaud, bénéficient aujourd'hui considérablement du soutien et des prestations de Suisse Tourisme. Une réduction du budget de ST aura donc des conséquences néfastes également au niveau cantonal voire régional; ces organismes seront ainsi contraints d'augmenter leur participation financière pour maintenir leur présence sur les marchés internationaux. L'opération proposée conduit à un transfert de charges Confédération - cantons.

## Questions

***Etes-vous d'accord avec le transfert de la priorité d'Innotour au niveau national ? Faut-il soutenir les projets modèles locaux et régionaux qui ont un rayonnement national ?***

Etant donné que la nouvelle politique régionale (NPR) devrait en principe combler le transfert de priorité en matière d'innovations sur le plan régional, la CVCI est d'accord avec ce transfert. Elle est également favorable au soutien des projets modèles locaux et régionaux à rayonnement national.

***Que pensez-vous du nouveau soutien proposé pour les projets de développement et de diffusion du savoir ?***

La CVCI est favorable au nouvel axe intégré dans la loi Innotour, qui comprend notamment l'amélioration de la formation et du perfectionnement, ainsi que l'intégration des connaissances en matière de développement durable.

***Adhérez-vous à l'interprétation plus restrictive du "caractère interentreprises" ?***

L'expérience ayant montré que le critère du caractère interentreprises non restrictif (simple mise en œuvre du projet au niveau interentreprises) n'était pas suffisant, nous acceptons son interprétation plus restrictive nécessitant une convention écrite passée entre les acteurs du projet.

**En conclusion, la CVCI est favorable à ce projet de révision sur le plan conceptuel. En revanche, nous ne pouvons pas accepter son volet financier, qui pénaliserait grandement la promotion de notre pays sur les marchés internationaux.**

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre prise de position, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay  
Directeur adjoint

Mireille Bigler  
Mandataire commerciale